Tarifs des ventes des produits et de prestations de service

pratiqués par l'établissement en 2023

I) Les tarifs du SRH

Votés par le Conseil départemental, en sa séance du 25/10/22, acte 286526/DM1-2022-1

Présentés au CA du collège le 6/12/22 acte 4-18

1) Les forfaits

Termes	Forfait 5 jours	Nombre de jours forfaitaires	Remise d'ordre	Forfait 4 jours	Nombre de jours forfaitaires	Remise d'ordre
Janvier à mars 2023	**152 €**	55	2.76 €	**140 €**	44	3.18 €
Avril à juillet 2023	**152 €**	55	2.76 €	**140 €**	44	3.18 €
Septembre à décembre 2023	**196 €**	70	2.80 €	**180 €**	56	3.21 €
Total annuel	**500 €**	180		**460 €**	144	

2) Les tickets

- Élève occasionnel au ticket : **4.50 €**

- Commensal dont l'indice brut est inférieur ou égal à 548 : **3.70 €**

- Commensal dont l'indice brut est supérieur à 548 : **5.70 €**

- hôte extérieur : **7.80 €**

3) Les taux de participation du SRH

- FDRPI (Fonds Départemental de Rémunération des Personnels d'Internat) : **17 %** des recettes des élèves et des commensaux

- FCSH (Fonds Commun des Services d'Hébergement) : **1.25 %** des recettes des élèves et des commensaux

- Participation aux charges communes : **19 %** des recettes des élèves et des commensaux, voté par le Conseil d'administration du collège en sa séance du 09/11/21

II) Tarifs des pertes et dégradations

Votés par le CA du collège le 6/12/22

1) Les cartes de self

Carte de self perdue ou détériorée : **10.00 €**

2) Les manuels scolaires

Pour évaluer la détérioration des manuels scolaires et leur facturation, la grille tarifaire suivante sera appliquée : un manuel peut revêtir 6 états :

- Neuf

- Très bon état

- Bon état

- Légèrement abîmé

- Très abîmé

- Perdu ou inutilisable

Dans les cinq premiers cas, on tolère un niveau d'usure normale. Sinon, si le livre rendu accuse :

- 2 niveaux d'usure, il sera facturé 1/5ème de sa valeur au moment de l'achat

- 3 niveaux d'usure, il sera facturé 2/5ème de sa valeur au moment de l'achat

- 4 niveaux d'usure, il sera facturé 3/5ème de sa valeur au moment de l'achat

Les manuels facturés ne seront pas restitués à la famille.

Si un manuel est perdu ou inutilisable, il sera facturé au prix du neuf au moment du rachat.

3) Les ouvrages du CDI

Non restitution ou dégradation rendant inutilisable l'ouvrage du CDI : il sera facturé au prix du neuf au moment du rachat.

4) Toute dégradation

Toute dégradation sera facturée au prix de la réparation (par exemple vitre, extincteur…)